



REGLEMENT COUPE DORDOGNE FUTSAL

Article 1 : EPREUVES ET TROPHEES

1/ La District Dordogne-Périgord organise annuellement une épreuve départemental nommée Coupe de Dordogne Futsal (CDF).

Sauf dispositions contraires prévues aux présents règlements, le règlement championnat FUTSAL DISTRICT 24 est appliqué.

2/ La coupe remise à l'issue de la Finale est la propriété du District Dordogne-Périgord. Elle est confiée au vainqueur de l'épreuve qui en a l'entière responsabilité en cas de vol ou de détérioration. Elle doit être retournée au siège du District avant le 30^{ème} jour précédant la date de la Finale de la saison suivante.

3/ Un trophée souvenir est remis à titre définitif aux deux finalistes.

Article 2 : COMMISSION D'ORGANISATION

La CDF est organisée et gérée par la Commission des Championnats et Commission du Foot Diversifié.

Article 3 : ENGAGEMENTS

1/ La CDF est ouverte à tous les clubs affiliés à la FFF, dont le siège social se situe sur le territoire de la Dordogne.

2/ Les clubs devront procéder à l'enregistrement de leur engagement dans cette épreuve via FOOTCLUBS ou le bordereau d'engagement de début de saison

Article 4 : OBLIGATIONS DES CLUBS

1/ Les clubs devront être à jour de leurs cotisations F.F.F., Ligue Football Nouvelle-Aquitaine et District pour pouvoir s'engager en CDF.

2/ Les clubs participant aux championnats Régionaux et Départemental Futsal sont dans l'obligation de s'engager sur cette épreuve.

Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Cette compétition se déroulera en deux étapes, une phase de poule et d'une phase finale qui débute à partir des ¼ de Finale. (Voir exemple annexe 1).

1/ La phase préliminaire sous forme de poule avec des matchs aller / retour au regard du nombre d'engagés et de la désignation des exempts.

Décompte de points :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par pénalité : -1 point
- Forfait : -1 point (l'équipe déclarant forfait devra régler ses frais d'arbitrage + ceux de l'adversaire de la journée).

Si une équipe ne possède pas de gymnase, les matchs aller et retour se joueront chez son adversaire.

A l'issue de la phase de poule, les critères retenus pour départager les équipes ex-aequo sont :

- le goal average particulier
- le goal average général
- le fair play (cartons rouges puis jaunes)
- la meilleure attaque



REGLEMENT COUPE DORDOGNE FUTSAL

A partir des ¼ de finale, un tirage au sort sera procédé de manière intégrale.

2/ Epreuve Finale : elle réunit 2 équipes sur un lieu géographique neutre.

Article 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES

1/ Heures des matchs : La Commission organisatrice fixe l'horaire des rencontres sur des semaines précises, les clubs devant s'organiser pour trouver un horaire sur cette semaine désignée. Le club désirant modifier l'horaire ou la date de la rencontre doit faire parvenir sa demande à la Commission organisatrice accompagnée de l'accord du club adverse via FOOTCLUBS. A défaut de cet accord, la rencontre sera maintenue à l'horaire et à la date initiale.

2/ Choix du club recevant : Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort. Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement à un niveau au moins en dessous de son adversaire, le match est fixé sur son terrain. De plus, si le club tiré au sort en deuxième s'est déplacé au tour précédent et qu'il se situe au même niveau que celui de son adversaire, alors que son adversaire recevait ou était exempt lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain. En cas d'exemption d'un des deux clubs opposés, la règle du premier tiré au sort est appliquée.

Les niveaux retenus sont les suivants : Niveau 1 : championnat Futsal Régional 1 - Niveau 2 : championnat Futsal Régional 2 - Niveau 3 : Championnat Départemental Futsal ou non engagé en Championnats Futsal

3/ Terrains : Si le gymnase du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation et si ce club ne peut proposer un gymnase de repli, la rencontre est automatiquement inversée. A défaut d'utilisation des gymnases des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée

Article 7 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

1/ Nombre de joueurs : Les équipes sont composées de 5 joueurs dont un Gardien de But. Elles peuvent faire figurer 7 remplaçants sur la feuille de match.

2/ Couleur des maillots : Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club. Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente. Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

3/ Numérotation des maillots : Les maillots devront être numérotés de 1 à 12 pour les joueurs inscrits sur la feuille de match. Les remplaçants doivent porter une chasuble de couleur différente. Chaque joueur remplacé doit prendre la chasuble du joueur qui le remplace.

4/ Ballons : Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu. Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, les deux équipes opposées doivent chacune fournir un ballon. Lors de la Finale, le District Dordogne fournit les ballons du match (3).

5/ Qualification et Participation : Les conditions de qualification sont celles indiquées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Pour la participation, un joueur possédant une licence Futsal et une licence Libre dans 2 clubs différents ne pourra participer qu'avec une seule des équipes à cette compétition. Il ne pourra participer qu'avec l'équipe avec laquelle il aura débuté cette compétition et ce, même si cette équipe est éliminée et l'autre est toujours en lice.

6/ Durée des rencontres : La durée d'une rencontre de la CDF est de 50 min temps déroulant (2 x 25'). Entre les deux périodes, une pause de 15 min est observée.



REGLEMENT COUPE DORDOGNE FUTSAL

En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à une prolongation de 2 x 5 minutes. En cas d'égalité à l'issue des prolongations, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but (3 tireurs puis si égalité le principe de la mort subite).

7/ Table de marque : La table de marque devra être obligatoirement fournie par le club recevant. En cas d'absence, le délégué prendra la décision de ne pas débiter la rencontre, la Commission compétente statuant par la suite sur l'issue de la rencontre en donnant match perdu au club recevant.

8/ Réserves et réclamations : Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites aux Règlements Généraux de la F.F.F.



REGLEMENT COUPE DORDOGNE FUTSAL

ANNEXE 1

Tableau fonctionnement Coupe de Dordogne Futsal en fonction du nombre de clubs engagés

| Nb équipes engagées | Nb de poules | Nb équipes /poule | Qualification phase finale |
|---------------------|--------------|-------------------|--|
| 12 | 3 | 4 | 1 ^{er} et 2 ^{ème} de chaque poule et 2 meilleurs 3 ^{ème} |
| 16 | 4 | 4 | 1 ^{er} et 2 ^{ème} de chaque poule |
| 20 | 5 | 4 | 1 ^{er} de chaque poule et les 3 meilleurs 2 ^{ème} |
| 24 | 6 | 4 | 1 ^{er} de chaque poule et 2 meilleurs 2 ^{ème} |
| 28 | 7 | 4 | 1 ^{er} de chaque poule et le meilleur second |
| 32 | 8 | 4 | 1 ^{er} de chaque poule |